



Seine et Yvelines
Numérique

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 1 juillet 2025
AR n° 078-200062248-20250619-lmc1158267-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2025-CSSYN-007 - Affectation des résultats 2024 des comptes administratifs du budget principal de Seine-et-Yvelines Numériques et de ses budgets annexes

Le 19 juin 2025, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 12 juin 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.2311-5, L.3312-2 à 6 et L. 5721-1 et suivants ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 57 et M 4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 mai 2016 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2024-CSSYN-009 en date 13 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2024-CSSYN-016 en date du 19 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2024-CSSYN-029 en date du 16 octobre 2024 adoptant la décision modificative n° 1 2024 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2024-CSSYN-035 en date du 11 décembre 2024 adoptant la décision modificative n° 2 2024 ;

Vu les comptes de gestion 2024 présentés par Madame le Payeur Départemental ;

Vu la délibération de ce jour votant les comptes administratifs 2024 n° 2025-CSSYN-006 en date du 19 juin 2025 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

Considérant que l'adoption du compte administratif a permis de constater définitivement des résultats de fonctionnement et d'investissement définitifs en lien avec le compte de gestion et que ces résultats doivent être repris et affectés dans les budgets 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : AFFECTE les résultats du compte administratif 2024 du Budget principal du Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines Numérique comme suit :

- **Résultat de clôture de l'exercice 2024 :**

	Résultats Budget Principal
Fonctionnement en €	
Résultats de l'exercice 2024	-2 353 467,48
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-706 630,18
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement	-3 060 097,66
Solde des restes à réaliser 2024	-
Investissement en €	
Résultats de l'exercice 2024	2 794 818,39
Résultat de l'exercice antérieur reporté	9 461 137,60
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en investissement	12 255 955,99
Solde des restes à réaliser 2024	-1 551 254,94
Capacité de financement cumulé au 31/12/2024	10 704 701,05

- **Affectation du résultat 2024 au budget supplémentaire 2025 :**

	Résultats Budget Principal
Affectation 2024 du résultat de fonctionnement en €	
Investissement (1068)	
Report à nouveau 2024 du résultat en €	
Fonctionnement (002)	-3 060 097,66
Investissement (001)	12 255 955,99

ARTICLE 2 : AFFECTE les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe du Réseau Haut Débit (RTHD) du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Numérique comme suit :

- **Résultat de clôture de l'exercice 2024 :**

	Résultats RTHD
Fonctionnement en €	
Résultats de l'exercice 2024	78 591,66
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-658 363,29
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement	-579 771,63
Solde des restes à réaliser 2024	-
Investissement en €	
Résultats de l'exercice 2024	1 275 332,81
Résultat de l'exercice antérieur reporté	3 231 409,43
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en investissement	4 506 742,24
Solde des restes à réaliser 2024	-357 520,00
Capacité de financement cumulé au 31/12/2024	4 149 222,24

- Affectation du résultat 2024 au budget supplémentaire 2025 :

	Résultats RTHD
Affectation 2024 du résultat de fonctionnement en €	
Investissement (1068)	
Report à nouveau 2024 du résultat en €	
Fonctionnement (002)	-579 771,63
Investissement (001)	4 506 742,24

ARTICLE 3 : AFFECTE les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe Seine et Yvelines Numérique Centrale d'achats (S-YNCA) du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Numérique comme suit :

- Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

	Résultats S-YNCA
Fonctionnement en €	
Résultats de l'exercice 2024	-1 071 301,99
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 501 184,04

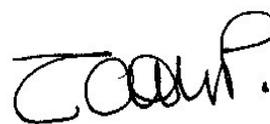
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement	429 882,05
Solde des restes à réaliser 2024	-
Investissement en €	
Résultats de l'exercice 2024	-
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en investissement	-
Solde des restes à réaliser 2024	-
Capacité de financement cumulé au 31/12/2024	-

- **Affectation du résultat 2024 au budget supplémentaire 2025 :**

	Résultats S-YNCA
Affectation 2024 du résultat de fonctionnement en €	
Investissement (1068)	
Report à nouveau 2024 du résultat en €	
Fonctionnement (002)	429 882,05
Investissement (001)	-

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2025-CSSYN-007 - Affectation des résultats 2024 des comptes administratifs du budget principal de Seine-et-Yvelines Numériques et de ses budgets annexes

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 14

Mme Sonia BRAU, M. Julien CHAMBON, M. Bruno CORADETTI, M. Yves COSCAS, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Djamel NEDJAR, Mme Raphaël NIVOIT, Mme Laurent PREVOT, M. Patrick STEFANINI.

Pouvoir : 4

M. Jean-Michel Fourgous à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Thomas Lam à M. Denis Larghero, Mme Nathalie Leandri à M. Daniel Courtes, M. Jean-Marie Tétart à M. Patrick Stefanini.

Absents excusés : 30

M. Geoffroy Bax de Keating, M. Pierre Bédier, Mme Nicole Bristol, Mme Jessica Bullier, Mme Marie-Noëlle Charoy, M. Bertrand Coquard, M. Nicolas Dainville, M. Jean-Louis Flores, M. Vincent Franchi, Mme Ghislaine Haueter, M. Frédéric Julhes, Mme Alice Le Moal, M. Franck Lelièvre, Mme Marie-Pierre Limoge, M. Pascal Marteau, Mme Nathalie Martin, M. Jean-Marie Moreau, M. François Morton, M. Jean Myotte, M. Eric Naudin, M. Karl Olive, Mme Gaëlle Pelatan, M. Benoit Pouyet, M. Serge Quérard, M. Yannick Raynaud, M. Cyril Samson, Mme Audrey Saulgrain, Mme Armelle Tilly, M. Dominique Turpin, Mme Maria Wentholt.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
			18

Adopté à l'unanimité